

# PATI INFO

**Bulletin d'information de  
l'Association  
Patinoires  
Artificielles  
Romandes**

**1992 ~ Décembre ~ no 12**

*Le Centre sportif de Meyrin vous salue . . .*

---



*. . . et a le plaisir de se présenter.*

---

***ne restez pas A PART! adhérez à l'A.P.A.R***

E d i t o . . .

### Créer des besoins

Pas évident aujourd'hui d'être actif et dynamique. La réalité quotidienne nécessite une dose d'énergie de plus en plus importante. Après son travail, sa vie de famille, ses activités de loisirs, les "petites choses" à faire, on a juste envie de se laisser glisser dans son fauteuil préféré et de jeter un oeil sur la T.V... Normal. Chacun dans son coin, jouer à la locomotive n'est pas toujours évident !

Un des objectifs de notre association, c'est de CREER des besoins. La difficulté de progresser individuellement peut être compensée par une action de groupe. Notre nouvel annuaire par exemple, personne n'en avait particulièrement besoin. Il ne semblait pas représenter une priorité fondamentale. Or, aujourd'hui, un nouveau réflexe s'est développé. Besoin d'une information spécifique, d'un tarif, d'une liste d'adresse ou de matériel ? L'annuaire est là. Un simple bottin de ressources qui s'avère tout à coup indispensable, un outil perfectible bien sûr, mais combien utile.

Et notre Pati-Info, trait d'union entre les patinoires, moyen d'information et de communication entre les membres. Et puis la liste s'allonge, le cours de maîtres de glace, le voyage d'étude et de perfectionnement, les achats en commun, les prises de décision face à la L.S.H.G. et des arbitres. La liste est loin d'être exhaustive, mais ces actions ont toutes un même but, créer des besoins, offrir à chacun de vous des conditions facilitantes dans votre intervention quotidienne et stimuler la réflexion personnelle.

CREER DES BESOINS, la définition littéraire qui signifie engendrer des formes nouvelles et favoriser l'évolution créatrice.

C'est presque une mission à la veille de cette nouvelle année, mais le message n'est pas inutile. La mosaïque représentée par chaque patinoire et dispersée à travers toute la suisse romande représente un potentiel d'énergie unique et inestimable. Rassembler cette énergie, évoluer ensemble, persévérer, créer.

Un message irrésistible avec mes meilleurs voeux pour les fêtes et toute mon amitié.

Pierre Gueissaz

**Compte-rendu de la séance de l'A.P.A.R.  
du jeudi 10 décembre 1992, à la Vallée de Joux**

---

Présents :

Messieurs Daniel Piller, La Chaux-de-Fonds, Yves Robert, Lausanne, Christian Vogel, Martigny, Bernard Vermesse et Robert Duperrier, Meyrin, Jean-René Schupbach et Gilbert Berrut, Monthey, Dominique Delèze, Haute-Nendaz, Gilbert Racine et Jacky Perrin, Neuchâtel, Jean-Claude Vuilleumier, Tramelan, Jacques Jeannot, Val-de-Travers, Patrice Berguerand et Patrick Gsponer, Verbier, Michel Balestra, Champéry, Alain Menoud, Lancy, Ronald Locca, Vallée-de-Joux, Pierre Gueissaz et Roland Briand, Prilly-Malley.

Excusés :

Bienne, Loèche-Les-Bains, Moutier, Saignelégier, Sion.

1. Présentation et distribution du nouvel annuaire A.P.A.R 1993

Chaque patinoire reçoit deux annuaires destinés à l'administration et au secteur technique. La nouvelle présentation facilite la recherche de l'information et permet de prendre connaissance de l'ensemble des prestations offertes par chaque patinoire. Des feuilles blanches sont réservées aux corrections annuelles.

L'A.P.A.R. remercie particulièrement François Chevillat pour son travail remarquable et apprécié.

2. Evaluation des relations avec la L.S.H.G. et les arbitres et établissement d'une marche à suivre pour la saison 1993-1994

Tour de table afin de connaître la situation pour chaque patinoire. Certains problèmes sont évoqués au sujet de l'arbitrage et des heures de match.

Une lettre sera envoyée à la L.S.H.G. et aux arbitres, de façon à préciser nos attentes par rapport aux points suivants :

- les calendriers arrivent trop tardivement
- difficulté de planifier l'avant-saison
- calendrier des juniors
- nouvelles directives émises par la L.S.H.G.
- patinoire = propriétaire, donc partenaire de la L.S.H.G.

3. Pati-Info, décembre 1992

Le prochain numéro du Pati-Info est prévu pour le mois de décembre 1992. Lausanne-Malley coordonne les articles en provenance des patinoires. Actuellement, aucune nouvelle des régions.

Echéancier : 18 décembre ?

4. Achats en commun

Les patinoires intéressées à procéder à des achats en commun informent Lausanne-Malley. Des économies importantes sont réalisables à ce niveau. Communiquez-nous d'ici le 31 mars 1993 vos projets d'achats, ainsi que les quantités prévues (patins de location, lames, couteaux, filets de but, etc.).

5. Voyage de perfectionnement A.P.A.R. - printemps 1993

Un voyage est prévu en France du 14 au 16 mai 1993 à l'intention des directeurs et responsables techniques des patinoires.

Délai d'inscription : 31 janvier 1993

Voir information en annexe.

6. Assemblée Générale A.P.A.R. 1993

La prochaine Assemblée Générale aura lieu le samedi 12 juin 1993, à Sion. Réservez cette date, le Valais nous accueille et la présence de toutes les patinoires est indispensable.

7. Divers

a) Monsieur Ronald Locca, Directeur du nouveau Centre Sportif de la Vallée de Joux nous présente les caractéristiques techniques des installations, les coûts et le financement avant de procéder à une visite fort appréciée.

b) Monsieur Alain Menoud nous annonce l'ouverture d'une patinoire à la Ville de Lancy. D'une surface de 18 x 36 mètres, cette patinoire répond prioritairement au patinage public.

c) Daniel Piller et Pierre Gueissaz présentent le dossier OPAM. Il s'agit des explications relatives à l'ordonnance sur les accidents majeurs et l'incidence pour les patinoires.  
Voir le dossier spécifique dans Pati-Info.

Séance levée à 12 h.30.

Pierre Gueissaz

**ASSEMBLEE GENERALE DE L'A.P.A.R.**

**SAMEDI 12 JUIN 1993, A 10 HEURES**

**Lieu : S I O N**

Présence de toutes les patinoires indispensable

Date à réserver et à agender

Informations plus détaillées vont suivre

# Finales des championnats suisses de minivolleyball à Tramelan

Préparées de longue main par un comité d'organisation motivé et percutant, ces finales des championnats suisses de minivolleyball disputées à Tramelan, dans le Jura bernois, ont connu un succès sans précédent.

Dans un cadre typiquement jurassien et à l'intérieur d'installations modernes et propices à la pratique du sport de compétition, les espoirs du volleyball suisse ont tout donné. Il fallait voir avec quel sérieux, avec quel acharnement aussi, ces finales ont été menées. Aucun point ne passait à l'actif de l'adversaire sans avoir été, au préalable, ardemment défendu. Aucun point n'était cependant con-

testé dès lors qu'il était attribué par les mini-arbitres qui dirigeaient les rencontres. Le fair-play ajouté au plaisir du jeu laisseront un souvenir impérissable à tous ceux qui ont eu le privilège d'être à Tramelan, en juin dernier.

Les 13 et 14 juin, les minis D étaient aux prises. Deux éléments se dégagent de leurs confrontations. La taille – comme chez les adultes souvent du reste – est déterminante et prime parfois sur la technique. L'organisation du jeu laisse assez régulièrement à désirer au profit d'une spontanéité de bon aloi. Il ne s'agit pas en effet de tuer le talent brut par des séances d'entraînement axées sur des gestes

mille fois répétés!

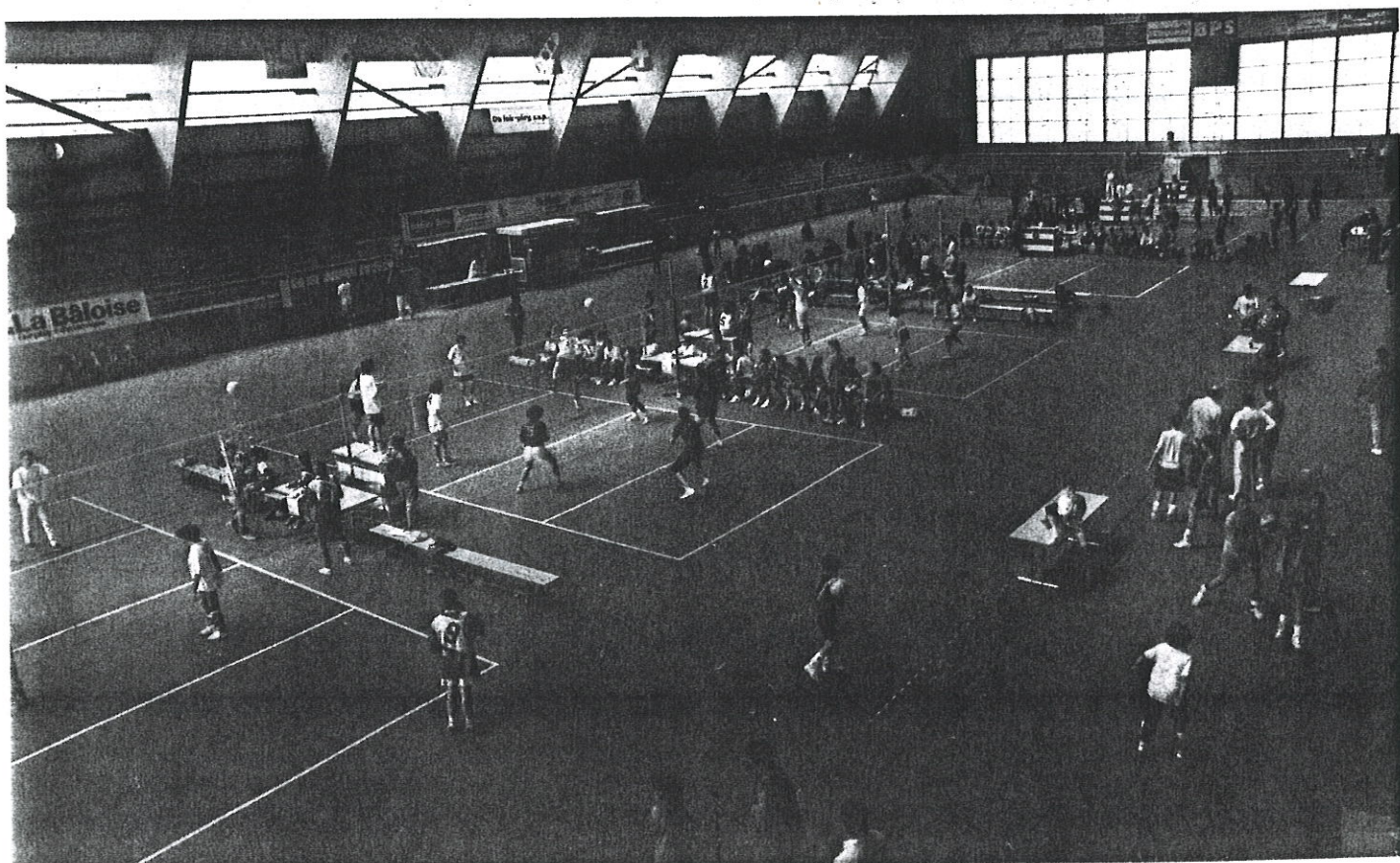
Le week-end suivant voyait s'affronter les minis C. Le contraste entre leurs prestations et celles des minis D est assez saisissant. Deux ans d'âge seulement séparent ces deux catégories mais le minivolleyball présenté est largement différent. Chez les plus âgées, la tactique devient un élément important et le bagage technique est étonnamment étoffé. Le jeu reste heureusement toujours considéré comme tel et les gestes de sportivité sont, dans cette catégorie C, également légion.

En sus des activités purement sportives déjà largement, évoquées, une salle à jeux-multiples ainsi qu'une séance de

cinéma et une soirée disco étaient offertes aux participants.

Si l'on ajoute que tous les problèmes d'intendance ont été réglés à la satisfaction générale, il serait objectivement difficile de trouver une faille dans l'organisation remarquable de ces championnats suisses de minivolleyball.

Notre admiration va aux organisateurs de cette manifestation, aux auxiliaires qui les ont si efficacement secondés, et surtout, aux filles et garçons de toute la Suisse pour le plaisir intense que, en toute simplicité, ils nous ont apporté.



---

\* \* \*

**Dates importantes à agender**

\* \* \*

---

**MERCREDI 10 MARS 1993,            10 h.00            PATINOIRE DE MALLEY**

Rencontre S.P.A.S. - A.P.A.R.

Présentation de l'ordonnance sur les accidents majeurs  
par Rodolfo Keller, Président de la Société des Patinoires  
Artificielles Suisses

Incidences pour les Patinoires

---

**VENDREDI 14 MAI - SAMEDI 15 MAI - DIMANCHE 16 MAI 1993**

Voyage de perfectionnement et d'étude à Amnéville-les-Thermes (France)

Date d'inscription : 31 janvier 1993

---

**SAMEDI 12 JUIN 1993**

Assemblée Générale A.P.A.R. - Sion

---

**JEUDI 24 JUIN 1993**

Assemblée Générale S.P.A.S. - La Chaux-de-Fonds

---

**JEUDI 26 - VENDREDI 27 AOUT 1993**

Cours des chefs techniques et maîtres de glace de la Suisse Romande  
Neuchâtel

---

\* \* \*

**Dates importantes à agender**

\* \* \*

---

O P A M

Explications relatives à l'ordonnance sur les accidents majeurs

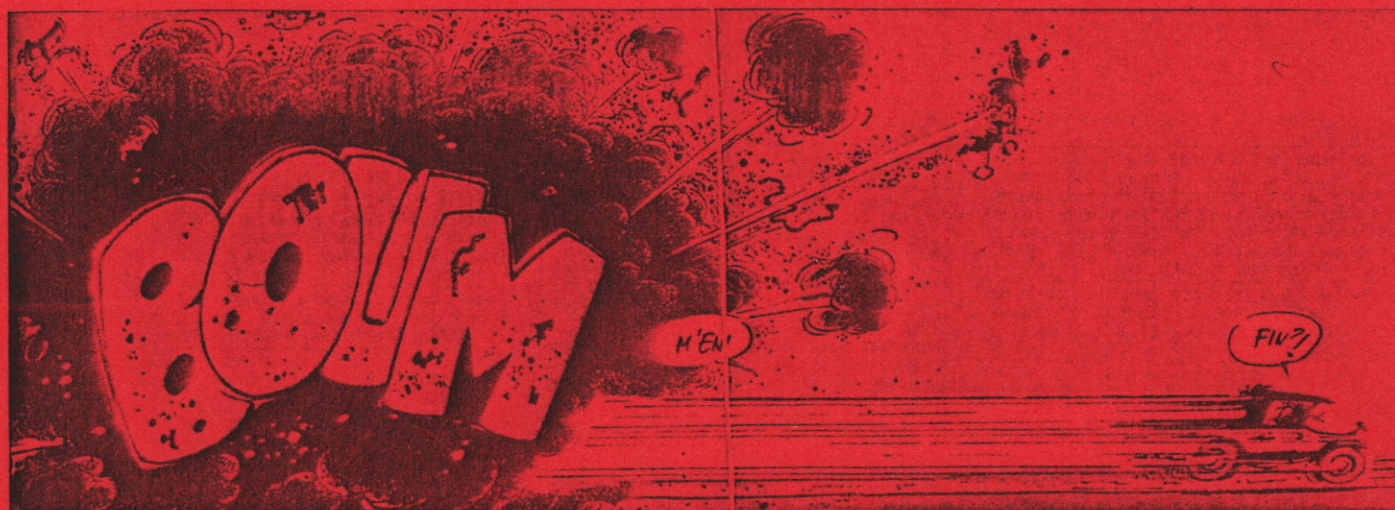
Chers Collègues,

Vous trouverez en annexe une lettre envoyée par le Service de lutte contre les nuisances, émanant du canton de Vaud, à l'intention des patinoires vaudoises. Monsieur Francis Margot, inspecteur cantonal des toxiques m'a précisé que toutes les patinoires romandes allaient être contactées par les instances cantonales respectives. La lecture des directives précise la préparation et l'envoi d'un rapport succinct avant le 1er avril 1993.

Monsieur Margot a reçu de ma part la liste des adresses des patinoires romandes et une information spécifique devra vous parvenir prochainement. D'autre part, la séance prévue avec M. Rodolfo Keller, Président de la Société des Patinoires Artificielles Suisses, le 10 mars 1993, portera sur le même thème.

Je vous souhaite une bonne lecture et vous prie d'agréer, mes meilleures salutations.

Pierre Gueissaz





Case postale 33  
Les Croisettes  
1066 EPALINGES  
Téléphone: (021) 33 31 55  
(dès le 1.4.91: (021) 653 31 55)  
Téléfax: (021) 32 33 02

Département de l'intérieur et de la santé publique  
SERVICE DE LUTTE CONTRE LES NUISANCES

Nouveau

Tél. (021) 316 43 60  
Fax (021) 316 43 95

CENTRE INTERCOMMUNAL DE  
GLACE DE MALLEY SA  
à l'att de P GUEISSAZ, Directeur  
Chemin du Viaduc 14

1008 PRILLY

Epalinges, le 8 décembre 1992  
302.6.4 MC/dm

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs - OPAM du 27 février 1991

Monsieur le Directeur,

L'OPAM a pour but de protéger la population et l'environnement des dommages graves dus aux accidents majeurs qui peuvent se produire lors de l'exploitation des installations. Les objectifs sont les suivants:

- Recenser les risques auxquels sont exposés la population et l'environnement en raison de l'utilisation de substances, de produits, de déchets spéciaux ou de microorganismes ou en raison du transport de marchandises dangereuses.
- Faire prendre au détenteur, qui est dans l'entreprise la personne qui peut effectivement et juridiquement remplir les obligations prévues dans la loi, ses responsabilités en matière de réduction du risque.
- Maîtriser les accidents majeurs.

Une entreprise est soumise à l'OPAM lorsque le seuil quantitatif prévu dans l'ordonnance est dépassé pour une substance, un produit ou un déchet spécial.

C'est au détenteur qu'il appartient d'établir si son entreprise entre ou non dans le champ d'application de l'OPAM.

A cet effet, les questions suivantes se posent:

- Qui est le détenteur de l'entreprise, et par conséquent, qui doit élucider ces questions ?
- Qu'est-ce exactement qu'une entreprise ?
- Qu'est-ce qu'on entend par substances, produits ou déchets spéciaux ?



- Quand le seuil quantitatif est-il dépassé ?

Toutefois, il nous paraît primordial que vous soyez informé, le cas échéant, aidé dans l'établissement de ce rapport.

Nous vous proposons de nous rencontrer pour, dans un premier temps, répondre à ces questions.

L'Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM) est entrée en vigueur le 1er avril 1991.

Les entreprises concernées qui doivent présenter, à l'autorité d'exécution, un rapport succinct conformément à l'art. 5 de l'OPAM, le feront avant le 1er avril 1993.

Agissez à titre préventif pour ne pas être pris au dépourvu.

Nous attendons votre appel pour fixer un rendez-vous dans votre entreprise.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

INSPECTION CANT. DES TOXIQUES



## P O R T R A I T - M I N U T E

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| <i>Identité</i>                | <b>Bernard VERMESSE</b>   |
| <i>Age</i>                     | 53 ans  |
| <i>Fonction</i>                | Responsable des installations sportives de la Ville de Meyrin     |
| <i>Principale qualité</i>      | Justice   |
| <i>Principal défaut</i>        | Trop gentil   |
| <i>Hobby + sports</i>          | Bricolage du bois, ping-pong                                      |
| <i>Sport d'élite</i>           | Basketball  |
| <i>Déteste</i>                 | L'injustice   |
| <i>Plus beau rêve</i>          | Voyager en permanence   |
| <i>Plus mauvais souvenir</i>   | Pour des raisons de chômage, devoir quitter son premier employeur |
| <i>Plat préféré</i>            | Bouillabaisse   |
| <i>Musique préférée</i>        | Toutes les musiques synthétisées                                  |
| <i>Lecture</i>                 | Livres et documents techniques                                    |
| <i>Plus grande réalisation</i> | Avoir aidé à promouvoir les sports à travers les sociétés         |
| <i>Avenir de la profession</i> | J'espère, réjouissante  |
| <i>Le plus important</i>       | Se sentir à l'aise partout, dans tout ce que l'on entreprend      |
| <i>Plus grand projet</i>       | Passer une retraite heureuse et longue...                         |

A propos du financement des futurs vestiaires de la patinoire

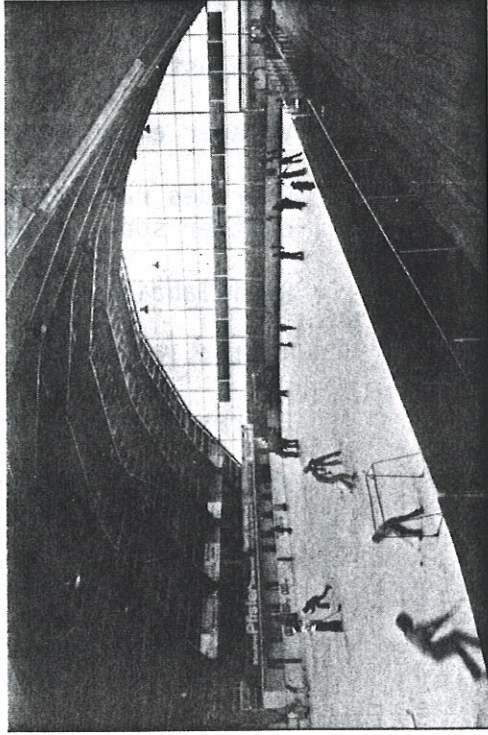
# Gourmandises bancaires

La patinoire patine sans qu'elle l'ait cherché. Sur terrain financier, entendons-nous. La coopérative qui la gère a décidé d'agrandir les vestiaires. Et les banques en ont profité pour demander des garanties supplémentaires sur l'ensemble du bâtiment et des installations. La commune est impliquée, mais un changement au Conseil municipal n'a pas arrangé les affaires.

Juillet 1991: la Coopérative de la patinoire prévôtoise reçoit d'une banque de la place l'accord d'un prêt de 450 000 fr. sans garantie particulière pour l'agrandissement des vestiaires. Dans le même temps, la coopérative obtient du Sport-Toto une subvention de 95 520 fr. pour autant que les travaux soient exécutés jusqu'en 1994. Satisfaction générale.

En septembre 1991, les responsables du SIAMS - Salon des industries de l'automatisme, de la mécanique et de la sous-traitance - demandent à la Coopérative de la patinoire de retarder les travaux d'agrandissement, les plans de l'exposition du printemps 1992 étant arrêtés, et tout devant se passer sur un niveau, au lieu des deux étages que supposait la construction complète des vestiaires.

La patinoire, dont le comité est entièrement acquis à la cause du SIAMS, stoppe tout. Seule la dalle des futurs vestiaires est alors coulée, qui servira d'aire d'exposition, dans la zone sud-est du bâtiment.



La patinoire veut agrandir ses vestiaires, mais les banques réclament des garanties sur l'ensemble du bâtiment.

## Changement de ton

Mais la coopérative a beau respecter les désirs du SIAMS, ce qu'elle veut à court terme, c'est un agrandissement des vestiaires, rendu nécessaire par l'augmentation de l'effectif des équipes de hockey: on venait à douze il y a quelques années encore, aujourd'hui on est vingt.

Les dirigeants de la patinoire sont alors entrés en discussion avec la commune pour le financement de ces vestiaires. A fin 1991, un consensus sem-

qu'ils ont été naïfs de favoriser une manifestation aussi importante que le SIAMS, en arrêtant les travaux pour elle. Mais ils ne le regrettent pas et s'adressent à un autre établissement bancaire de la place, toujours pour financer les nouveaux vestiaires à 450 000 francs.

## Financement global

Ici aussi, le ton change. La banque répond qu'elle est disposée à prendre en charge une telle opération, à condition que la commune s'en porte garante, et pas garante seulement du financement des futurs vestiaires, mais du service de la dette de l'ensemble des installations, soit 150 000 fr. par année. Autrement dit, ce ne sont plus des vestiaires que la banque financerait, mais un tout.

Le caissier communal prépare un plan de financement. Il prévoit de demander au Conseil de ville un crédit de 450 000 fr. sur trois ans pour le financement de la dette totale. Pour la Coopérative de la patinoire l'idée est excellente, mais la banque la refuse. Prétex: dans trois ans, rien ne permet, politiquement, d'assurer la re-conduction de cette subvention.

L'idée de la banque, alors, consiste à demander à la commune de se charger du service de la dette, en muant les subventions communales actuelles (120 000 fr. pour la coopérative, 32 500 fr. pour le patinage scolaire) en une garantie de l'emprunt que pourrait contracter la patinoire. Ainsi, la ban-

## Plus de patinage public

La patinoire a été ouverte au public depuis les vacances d'automne. Le dimanche après-midi, en raison de l'ascension des hockeyeurs de Crémises en deuxième ligue, le patinage public avait été supprimé. Compte tenu des protestations, le comité et son chef de planning, Roland Mérillat, ont revu la question. Des demain, la glace accueillera le public de 13 h 30 à 14 h 45. On patinera également le dimanche matin de 10 h à 11 h 30, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 45 à 16 h 30, le vendredi soir de 20 h 30 à 22 h 30, le samedi de 10 h 30 à 11 h 30 et de 14 h 30 à 16 h 30. Le reste du temps, la glace sera occupée par les hockeyeurs - 130 matches sont programmés durant la saison - et par le Club des patineurs. (9)

que serait couverte, non seulement sur l'argent que demande la Coopérative de la patinoire pour ses futurs vestiaires, mais sur le tout. Banquier lui-même, François Chevillat, président de la coopérative, trouve cela un peu roteurs.

Tout prochainement, en assemblée, la Coopérative de la patinoire se prononcera sur la question. Dans la situation bancaire actuelle, elle devra choisir entre le financement des vestiaires et du tout (comprenant le service de la dette de l'ensemble du bâtiment), et l'abandon pur et simple de la construction qu'elle se proposait de faire. J.-P. Gi.

## PATINS - POTINS...

2 m.45 de neige... record impressionnant d'épaisseur de neige "déblayée", fraisée, enlevée de la patinoire de Haute-Nendaz par Dominique Delèze, responsable des installations. 1800 m<sup>2</sup> x 2 m.45, la réponse appartient aux mathématiciens et bravo à Dominique pour sa persévérance...

\* \* \*

Martigny, Haute-Nendaz, Verbier, Val-de-Travers, Vallée de Joux, Lancy, ces patinoires assistaient à la séance de l'A.P.A.R. le 10 décembre 1992 à la Vallée de Joux. Voilà des collègues qui font plaisir à voir, à rencontrer, des échanges d'expériences intéressantes et le souhait de les revoir très souvent.

\* \* \*

31 pages recto-verso, 70 annuaires, le traitement de texte pour chacune des patinoires romandes, des centaines d'heures de travail, à titre de bénévole convaincu de l'existence de notre association. Pensez-y lors d'une correction à effectuer et l'impossibilité de remercier comme il se doit notre ami et collègue François Chevillat de Moutier, l'auteur de cette performance. Un immense merci François, de la part de l'A.P.A.R...

\* \* \*

Peu de nouvelles de la part des patinoires romandes. L'expression pas de nouvelle - bonne nouvelle, signifie que vous vous portez à merveille, puisque c'est le grand silence, le silence total, aucune nouvelle à part une petite annonce de Neuchâtel. Ouf, je ne suis pas tout seul ! Du courage, participez, racontez ce qui se passe chez vous...

\* \* \*

Dans notre dernier Pati-Info, une rubrique nouvelle est née, intitulée "PATI-ECHOS", il s'agissait de nous adresser des articles de journaux, liés à nos activités, parus dans la presse de votre région. L'article primé par le comité récompensait son expéditeur d'une somme de Fr. 100.-. Actuellement, le comité est au chômage technique... et comment allez-vous justifier votre demande d'augmentation annuelle !!! Blague à part, le concours est valable, alors il vous reste six mois avant la prochaine édition.

\* \* \*

La Ville de Lancy annonce l'ouverture d'une nouvelle patinoire, surface réduite, à l'intention du patinage public. Alain Menoud est à votre disposition pour des informations complémentaires. Bienvenue à ce nouveau collègue.

\* \* \*

L'A.P.A.R. devient tellement importante que même le Président de la Société des Patinoires Artificielles Suisses désire nous rencontrer chez nous. Il s'agit de relativiser et de ne pas trop se prendre au sérieux. A moins d'assister à un effet secondaire du vote historique du 6 décembre !

\* \* \*

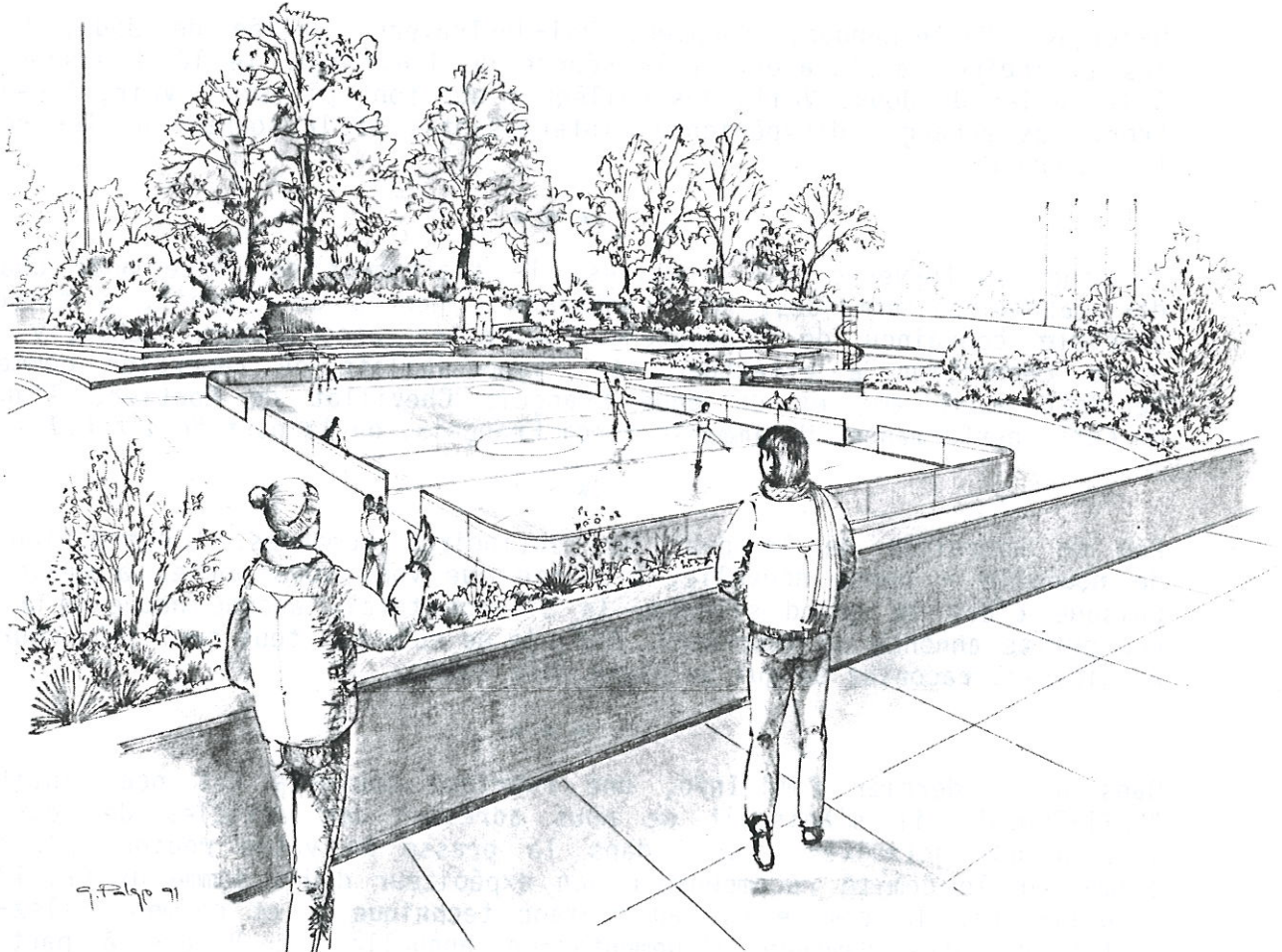
"A vendre machine à aiguiser les patins GAG ONE. Prix : à discuter. Pour tout renseignement, prière de s'adresser à M. Perrin, 038/24.17.19".

POTINS - PATINS...



## VILLE DE LANCY

Les Autorités de la Ville de Lancy ont le plaisir de vous annoncer que la **PATINOIRE** de Lancy sera ouverte le 1<sup>er</sup> décembre 1992, à 11 h. 00



OUVERTURE: lundi, mercredi, jeudi,  
vendredi, samedi: de 11 h. à 18 h.  
mardi: de 11 h. à 20 h.  
dimanche: de 10 h. à 18 h.

TARIFS Adultes: Fr. 4.-  
Enfants: Fr. 1.50  
Abonnements et location de  
patins à disposition.

CENTRE SPORTIF DE LANCY  
(Marignac)  
30, av. E.-Lance  
Grand-Lancy © 794 22 11

### VILLE DE LANCY

SERVICE TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS  
Projet et direction des travaux

SERVICE DES SPORTS  
Montage et exploitation

Ont été associés à cette réalisation:

MOUCHET, DUBOIS &  
BOISSONNARD SA  
Ing. conseils - Pt-Lancy

TELECTRO-FLURY  
Electricité  
Grand-Lancy

BORELLA et Fils  
Revêtements de sols  
Grand-Lancy

BOSSON PILLET SA  
Inst. thermiques  
Petit-Lancy

CHALUT SA  
Motoculteurs  
Jussy

FRIGOREX SA  
Inst. techniques et piste  
Lausanne

STUDIO DÉCOR  
Panneau de chantier  
Grand-Lancy

A. VOLPÉ et Fils  
P.-A. Volpé, succ.  
Serrurerie - Gd-Lancy

CHARLES NUTI  
Restauration  
Genève

ROLBA  
Lisseuse  
Wetzikon

G.M.S. SA  
Faux planchers  
Genève

G. PALAZZO  
Graphisme  
Onex

MAULINI PRINI SA  
Installations sanitaires  
Grand-Lancy

ROYAL SPORTS  
Fourniture de patins  
Etingen

BALUC SA  
Maçonnerie  
Genève

**Une boisson chaude vous sera offerte au self-service de la patinoire sur présentation de cette feuille.**

VOYAGE D'ETUDE ET DE PERFECTIONNEMENT

Le Comité de Direction de l'A.P.A.R. vous propose un voyage d'étude et de perfectionnement à Amnéville-les-Thermes en 1993.

D a t e s : VENDREDI 14 MAI - DIMANCHE 16 MAI 1993

Buts du voyage :

- Visite de la Salle de spectacle "GALAXIE"
- Rencontre avec la direction
- Assister à une manifestation (si possible)
  
- Visite des installations sportives
- Rencontre avec la direction
- Assister à une manifestation (si possible)
  
- Renforcer les liens entre  
les patinoires romandes
  
- Etudier la possibilité de mettre sur pied  
des manifestations sportives, artistiques,  
culturelles par le biais de l'A.P.A.R.
  
- Découvrir AMNEVILLE-LES-THERMES, la région  
+ toute suggestion intéressante...

Nous étudions la possibilité d'une excursion en Alsace ou au Luxembourg et la possibilité d'assister à une manifestation sportive importante.

Le prix indicatif est fixé à environ Fr. 375.-- comprenant le voyage en car, deux nuits à l'hôtel, y compris petit déjeuner, les visites, ainsi que des entrées pour certaines activités sportives. Le prix indicatif est basé sur une participation de 20 personnes.

Nous continuons les démarches afin de trouver la meilleure offre possible.

Le Comité de l'A.P.A.R. a décidé d'offrir une participation de Fr. 75.-- par personne, avec un maximum de deux personnes par patinoire. Les patinoires devront payer plein tarif à partir du troisième participant.

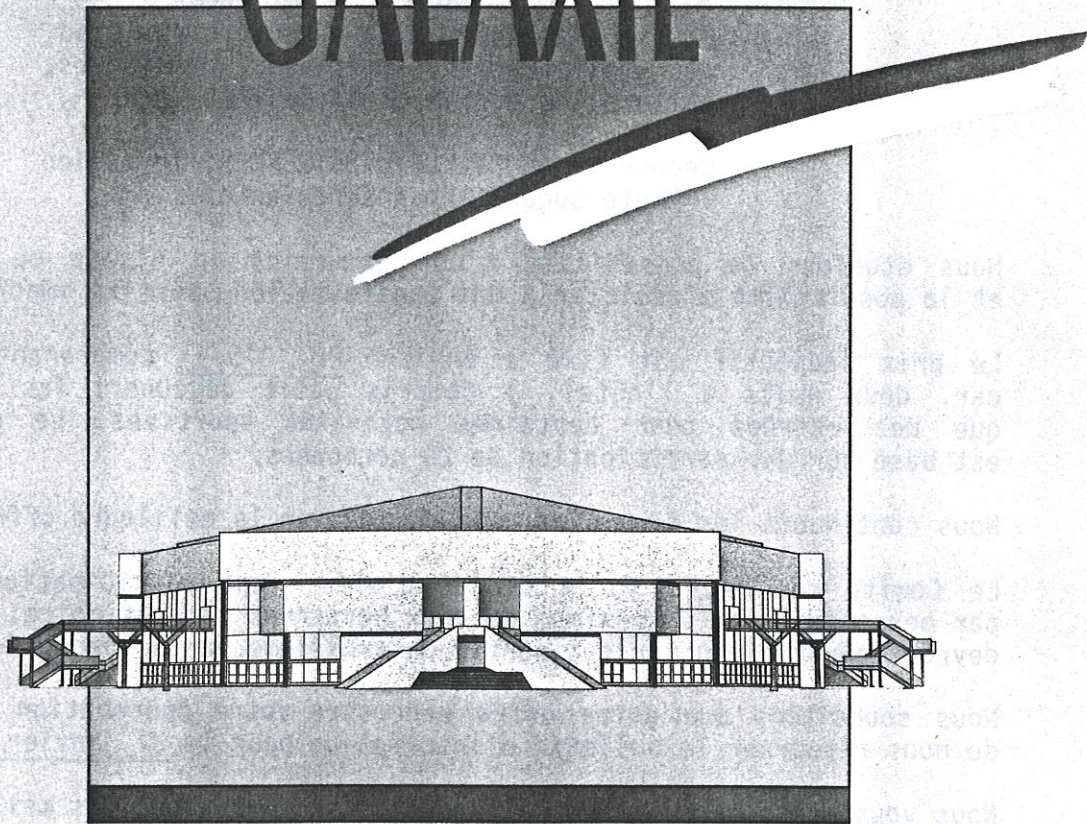
Nous souhaitons que notre offre rencontre votre approbation et vous prions de nous retourner le bulletin d'inscription pour le 31 janvier 1993.

Nous vous présentons, chers collègues, nos salutations les meilleures.

Pierre Gueissaz

Un programme et un horaire détaillé sera envoyé aux collègues intéressés au voyage.

# GALAXIE



**AMNEVILLE  
LES THERMES**

VOYAGE D'ETUDE ET DE PERFECTIONNEMENT

AMNEVILLE-LES-THERMES 14 - 16 MAI 1993

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner jusqu'au 31 janvier 1993, au

CENTRE INTERCOMMUNAL DE GLACE DE MALLEY SA  
Monsieur Pierre Gueissaz  
Chemin du Viaduc 14  
1008 Prilly

Tél. 021/24.21.22

\* \* \*

NOM DE LA PATINOIRE

.....  
.....

Nombre de participants :

NOM, PRENOM, ADRESSE, TELEPHONE .....

.....  
.....

NOM, PRENOM, ADRESSE, TELEPHONE .....

.....  
.....

NOM, PRENOM, ADRESSE, TELEPHONE .....

.....  
.....

Pas intéressé au voyage :

Patinoire :

Nom :

Date :

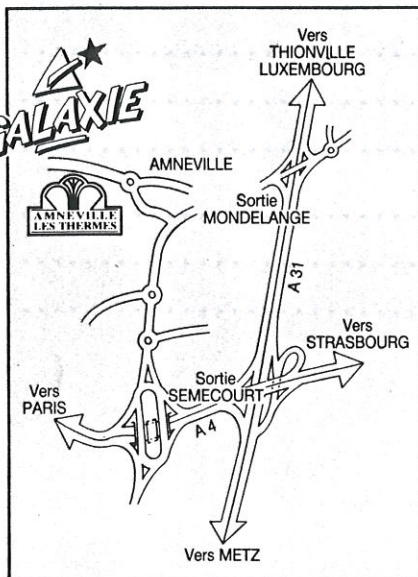
Signature :

Le voyage n'aura lieu qu'avec un minimum de 20 personnes.



# GALAXIE

**L**a salle GALAXIE est implantée au cœur de la Station Touristique et Thermale d'Amnéville-les-Thermes. Ce complexe "Ere Loisirs" offre dans un cadre de 600 hectares de forêts de multiples possibilités de détente et de loisirs.



GALAXIE  
Parc de Coulange  
BP 150 - 57360 AMNEVILLE  
Renseignements et informations :  
Tél. 87 70 28 29  
Télécopie : 87 71 41 00

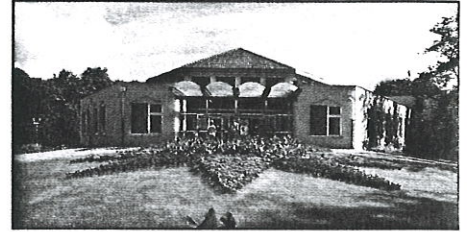
## Casino

Avec ses Roulettes, Black Jack, Tableaux de Boules, ... et ses 180 Slots Machines, le Casino d'Amnéville constitue un pôle d'attraction et d'animation accessible à tous, pour que chacun puisse éprouver les frissons du grand jeu, notamment dans sa toute nouvelle salle de grand standing.



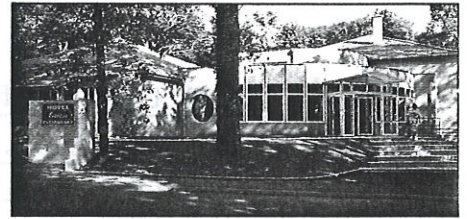
## Centre Thermal St-Eloy

D'un grand intérêt thérapeutique, la source naturelle de la Station Thermale d'Amnéville est reconnue pour ses bienfaits en matière de rhumatologie, traumatismes ostéoarticulaires et voies respiratoires.



## Hôtels

A proximité immédiate de la plupart de ses activités de loisirs, le site d'Amnéville fait bénéficier à sa clientèle d'une détente méritée dans trois complexes hôteliers ultra-modernes alliant de larges capacités d'accueil à un excellent confort.



## Restaurants

Le complexe de loisirs d'Amnéville offre un large panel de restaurants !

**Gastronomiques :** Les Ombrages, La Forêt, St-Eloy  
**Restaurant buffet :** Orion  
**Spécialités :** Pizzeria, Couscous  
(dans la galerie marchande)



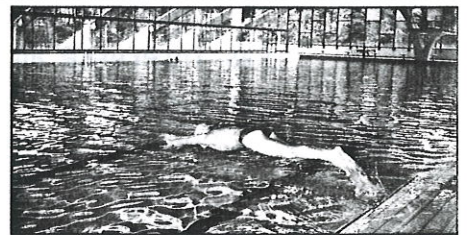
## Zoologie

Pour l'enthousiasme des petits comme des grands, Amnéville leur fait également découvrir un impressionnant monde marin à l'Aquarium ainsi qu'une faune aussi diverse que méconnue grâce à un zoo prestigieux où se cotoient les animaux les plus magnifiques.



## Sports

Les activités sportives complètent un complexe déjà fort développé avec notamment la création d'un parcours de golf, une piscine, une patinoire olympique, 6 courts de tennis, salles de squash, salle de billard, 8 jeux de quilles.



## Discothèques

Amnéville la nuit, c'est également le lieu rêvé pour passer d'excellentes fins de soirée dans ses 2 discothèques, Le Nemrod, 450 places et Le Smart avec ses 50 places si vous préférez une ambiance plus feutrée.



# COMMUNE DE MEYRIN



## Tarifs du centre sportif

|                         |                          |
|-------------------------|--------------------------|
| 1 entrée adulte Fr. 4.- | 1 entrée enfant Fr. 1,50 |
| 10 entrées " Fr. 30.-   | 10 entrées " Fr. 10.-    |

Abonnement saison d'hiver. (Piscine couverte de Livron+Patinoire)  
(donnant accès aux deux installations)

Réservé exclusivement aux résidents meyrinois et aux contribuables de la Commune de Meyrin, taxés sur leurs revenus.

Adultes (dès 18 ans révolus) Fr 20.-

Enfants (dès 6 ans révolus ) Fr 10.-

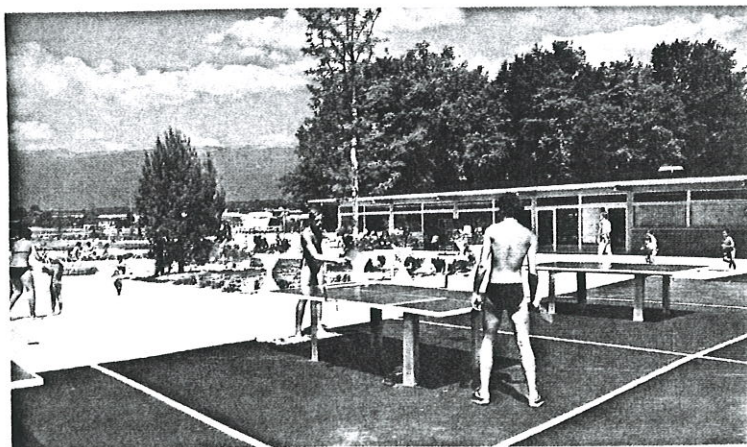
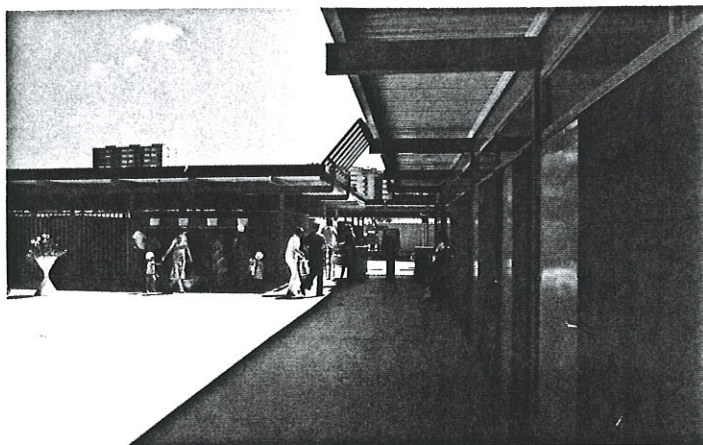
Pensionnés AVS-AI Fr 10.-

Durant les heures de classes, gratuité aux écoles de la Commune.

## Moyenne d'entrées payantes par saison. (13 dernières années)

Piscine extérieure Eté 173.591 entrées (max. 214.461 en 1983)

Patinoire Hiver 35.989 entrées (max. 44.643 en 1980)



**14 février 1980**

Accord de principe des Services Industriels sur le même sujet.

**18 novembre 1980**

Présentation de la demande d'un crédit de Fr. 680'000.- pour la DEUXIÈME ÉTAPE, comprenant : des gradins de patinoire, tennis d'été, réutilisation de l'eau de refroidissement du CERN.

**16 décembre 1980**

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le crédit de construction de Fr. 680'000.- de la DEUXIÈME ÉTAPE du Centre sportif.

**27 avril 1981**

Début des travaux.

**30 juin 1981**

Les installations de tennis amovibles sur la patinoire sont opérationnelles.

**2 décembre 1981**

Les améliorations destinées à l'équipement de la patinoire sont entièrement terminées.

**18 janvier 1982**

Mise en service de l'installation de surpression permettant la réutilisation de l'eau rejetée par le CERN.

**26 mars 1984**

Suite à la promotion en première ligue du CP MEYRIN, la création de vestiaires aptes à répondre aux exigences de cette nouvelle situation est étudiée.

**17 avril 1984**

Une demande de crédit de Fr. 535'000.- est proposée au Conseil municipal, destinée à la TROISIÈME ÉTAPE du Centre sportif, comprenant : un pavillon vestiaires, des dépôts de matériel et des bureaux pour les clubs. Ce crédit est voté sur-le-champ.

**29 juin 1984**

Réception de l'autorisation de construire la TROISIÈME ÉTAPE, de la part du Département des travaux publics. Dès lors le chantier peut être commencé.

**14 octobre 1984**

Le CP MEYRIN prend possession des nouveaux locaux qui lui sont destinés. Le chantier de la nouvelle construction a duré trois mois.

**14 mai 1986**

Lancement de l'étude de la QUATRIÈME ÉTAPE du Centre sportif comprenant un nouveau pavillon de vestiaires pour le club de football, l'aménagement d'un terrain en matière synthétique, la réfection du terrain C et l'aménagement d'un parking en bordure du chemin des Arbères.

### Buvette.

Ouverte en hiver de  
mi-octobre à mi-mars

Ouverte en été de  
mi-mai à mi-septembre

Petite restauration.

60 places intérieures

240 places extérieures

Très bon accueil.



### Kiosque.

Vente de bonbons,  
glaces, cigarettes,  
ect..., location de  
maillots de bains, de  
raquettes en été.

De patins en hiver,  
environ 15.000 paires  
par saison.

### Piste.

non couverte , le  
réseau de tuyaux  
est de 20.400 m.  
Dimensions 60x30 m.  
En été pratique du  
tennis, 3 courts.



Compresseurs Sabroe SMC 108/S

Moteurs électriques de 125 ch

Capacité frigorifique totale  
de 504.000 Kcal/h.

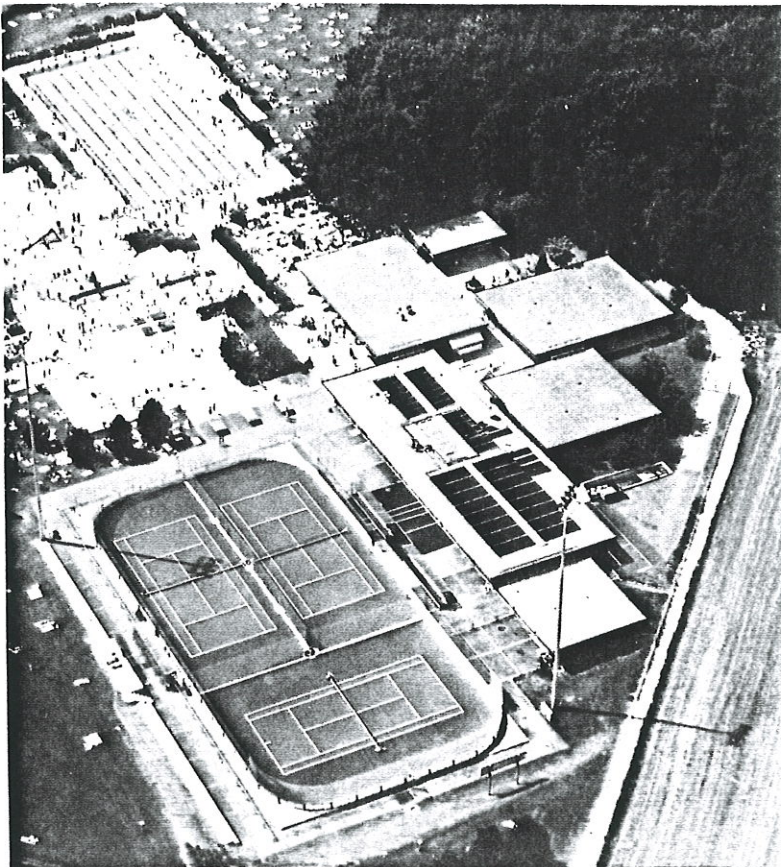
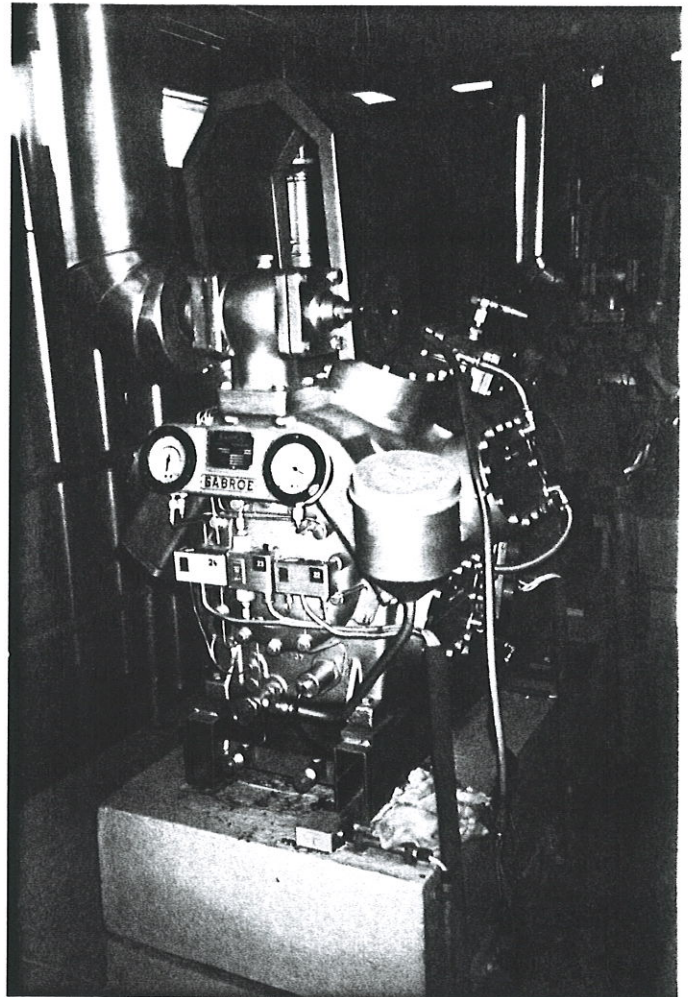
Reservoir ammoniac de 5,6 tonnes.

Refroidissement des compresseurs  
par l'eau des bassins.

Fosse à neige alimentée en eau  
à 21 degrés par la récupération  
de l'eau de refroidissement des  
anneaux d'essais du CERN. Cette  
eau est également utilisée pour  
l'arrosage des terrains de sports  
et des pelouses de la piscine.

Vu le manque de toiture sur la  
piste, les installations dites  
techniques sont misent à une très  
forte contribution.

Compresseurs 15h de fonctionnement  
sur 24h



-Transformation de la patinoire  
en trois courts de tennis pour  
la saison estivale.

-Capteurs solaires sur le toit  
du bâtiment technique.

-Parking, environ 10000 m<sup>2</sup>.  
Parking central, ombragé,  
éclairé pour 300 voitures.

-Parking pour vélos, vélomoteurs,  
avec accès par piste cyclable.

-Transports en commun à 200m